

COMPTE RENDU de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 10 mars 2022

PRÉSENTS : Patrick MENON – Christophe ROCHEREAU – Christine BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Odile JOUET – Daniel CORDEIRO – Sandra CORNICHON – Florent DERET – Audrey HAMELIN – Bonaventure SOHOU – Valérie VINCENT - Christine DOLLEANS

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuelle LE GALL ayant donnée pouvoir à Christophe ROCHEREAU – Éric THOMAS ayant donnée pouvoir à Patrick MENON – Océane VINCENT ayant donnée pouvoir à Valérie VINCENT

Secrétaire de séance : Sandra CORNICHON

Date de la convocation : 4 mars 2022

Délibération 2022 011 – Indemnités maire et Adjoint

Suite à la démission d'un adjoint et à l'élection de Monsieur Eric THOMAS en tant que quatrième adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les adjoints : 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6531 du budget primitif 2022.